



Le 01/09/2021

Objet : versement de la taxe d'apprentissage

Madame, Monsieur,

Le Lycée Camille Guérin de Poitiers est engagé dans une démarche d'innovation et de qualité pour la formation **STMG**, Sciences et Technologies du Management et de la Gestion.

Nous sommes habilités à percevoir la **taxe d'apprentissage** au titre de la catégorie A du hors quota.

**IL VOUS EST POSSIBLE DE NOUS AIDER ET DE CONTRIBUER DIRECTEMENT A L'EFFORT DE  
FORMATION**

N'hésitez pas à préciser à tout organisme collecteur de la taxe d'apprentissage le montant que vous souhaitez lui voir reverser au lycée Camille Guérin, en lui indiquant les coordonnées ci-dessous :

Titulaire du compte :  
Lycée Camille GUERIN (N°UAI : 0860035W)  
33, rue de la Gibauderie  
86000 POITIERS  
RIB / 10071 86000 00001003119 32 TPPOITIERS

L'équipe enseignante et moi-même vous proposons de mieux connaître nos structures respectives et ainsi d'envisager des projets pédagogiques ensemble. En ce sens, je reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Vous remerciant très chaleureusement à l'avance pour votre aide, veuillez croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Sabine DUBERNARD

